



Sud-Ouest



L'autonomie alimentaire des exploitations caprines du sud-ouest

SYNTHÈSE DES DONNÉES D'APPUI TECHNIQUE DE LA CAMPAGNE 2014

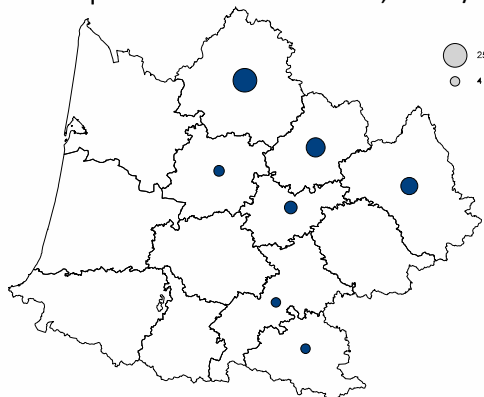


Dans le cadre des appuis techniques individuels financés par FranceAgriMer, le bilan des niveaux d'autonomie alimentaire de 72 exploitations caprines du sud-ouest a été réalisé par les techniciens en charge des suivis (Chambres d'agriculture, Asseldor).

Les données synthétiques présentées ci-après ont été collectées grâce au diagnostic Autonomie Alimentaire de l'élevage caprin élaboré par l'Institut de l'élevage dans le cadre du programme REDCap : Réseau d'Expérimentation et de Développement Caprin formé par des éleveurs et des techniciens en Poitou-Charentes et Pays de la Loire. Cet outil de diagnostic a été mis à disposition des techniciens caprins dans le cadre des suivis d'appui technique individuel financés par FranceAgriMer à partir 2015. L'appui technique en exploitation caprine sur la thématique de l'autonomie alimentaire s'appuie sur une démarche en deux étapes : calcul d'indicateurs d'autonomie alimentaire annuels à partir des quantités d'aliments achetés, consommés et vendus puis identification des leviers d'action à mettre en place pour améliorer les niveaux d'autonomie alimentaire. Le plan d'accompagnement permet de synthétiser les actions à mettre en place, et les échéances.

Description de l'échantillon

Les données présentées synthétisent les niveaux d'autonomie alimentaire 2014 de 72 exploitations réparties en Midi-Pyrénées et Aquitaine. Parmi elles, 25 % sont des exploitations en transformation fromagère fermière. Ces 17 exploitations font l'objet d'un traitement particulier compte tenu de la spécificité des systèmes de production. L'autonomie alimentaire massique décrite ici est le rapport entre les aliments achetés (fourrages, concentrés ou déshydratés) et les aliments consommés (évalués théoriquement sur la base de 1,1 TMS/chèvre).



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Figure 1 : localisation des 72 exploitations caprines suivies en appui technique individuel pour la campagne 2014

L'autonomie alimentaire des livreurs

Les 55 exploitations livreurs du sud-ouest suivies en appui technique sont de taille moyenne avec une SAU moyenne de 66 ha (± 40 ha) dont 51 ha de SFP (± 38 ha) pour 242 chèvres (± 120). Un tiers de ces exploitations ont un atelier bovin viande de 36 UGB en moyenne.

Ces 55 exploitations ont un niveau d'autonomie alimentaire de 67 % ($\pm 17\%$) en moyenne qui cache une variabilité allant de 17 % à 93 %, variabilité plus importante du point de vue de l'autonomie en concentrés et déshydratés. En effet, l'autonomie fourragère de ces exploitations atteint 89 % ($\pm 14\%$) en moyenne quand l'autonomie en concentrés et déshydratés est de 23 % ($\pm 24\%$).

Tableau 1 - Description de l'échantillon des livreurs selon le niveau d'autonomie alimentaire (AA)

Quartiles (sur l'AA globale)	Nombre	Autonomie alimentaire	Autonomie fourragère	Autonomie en concentrés et déshyd.	Production par chèvre (litres /chèvre)	Concentrés et déshy. par litre (g/l)	Part fourrages dans la ration
1 (AA-)	14	44 %	72%	1%	842	538	59 %
2-3	27	69%	93%	20%	764	501	66 %
4 (AA+)	14	86 %	99%	52%	761	438	71 %
Moyenne	55	67 %	89 %	23 %	783	494	66 %

Quartiles (sur l'AA globale)	Nombre	Autonomie alimentaire	SAU (ha)	SFP (ha)	SFP caprine	% légum. /SFP (ha)	Nb chèvres	Chargement (chèvres /ha SFP caprine)	Nombre avec cheptel BV	UGB BV
1 (AA-)	14	44 %	86,4	77,2	36,5	22 %	251	8,2	5	72
2-3	27	69 %	57,6	41,4	34,8	38 %	258	8,3	9	23
4 (AA+)	14	86 %	57,8	39,4	32,1	59 %	185	6,4	4	21
Moyenne	55	67 %	65,0	50,0	34,5	39 %	238	7,8	18	36

(Sources : Données d'appui technique 2014, GIE promotion de l'élevage Midi-Pyrénées et Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine ; traitement Institut de l'élevage)

D'un point de vue général, le niveau d'autonomie alimentaire global des livreurs augmente avec les niveaux d'autonomie fourragère et d'autonomie en concentrés et déshydratés. À noter cependant que plusieurs exploitations ont fait le choix de l'autonomie fourragère quasi totale (90 à 100 %) au détriment de l'autonomie en concentrés et déshydratés (0 à 10 %) pour diverses raisons (surfaces limitées, pâturage privilégié...).

Les livreurs les plus autonomes (4^{ème} quartile) ont une production moyenne par chèvre moins élevée (-81 litres par chèvre) et un niveau de concentrés et déshydratés distribués par chèvre également moindre de près de 100 g/litre par rapport aux exploitations les moins autonomes (1^{er} quartile).

Si le niveau d'autonomie alimentaire global de l'atelier est par ailleurs étroitement corrélé au niveau d'autonomie fourragère, les livreurs les plus autonomes sont également ceux qui ont une part de fourrages dans la ration élevée (71 % pour le 4^{ème} quartile contre 59 % pour le 1^{er} quartile) et une part de surfaces en légumineuses dans la SFP la plus importante (59 % contre 22 %). Enfin, plus que la SFP caprine, c'est le chargement qui semble déterminant dans le niveau d'autonomie alimentaire des exploitations livreurs (6,4 contre 8,2 chèvres/ha SFP caprine).

L'autonomie alimentaire des fromagers

Un total de 17 exploitations en transformation fromagère fermière a été suivi dans le cadre de l'appui technique individuel pour faire le bilan de la campagne 2014. La taille de ces exploitations est très variable puisque la SAU varie de 3 à 145 ha (44 ha en moyenne, ± 40 ha) et le nombre de chèvres de 25 à 500 chèvres (134 chèvres en moyenne, ± 131).

En moyenne, les exploitations en transformation fromagère fermière affichent un niveau d'autonomie alimentaire de 62 % ($\pm 25\%$) légèrement en dessous de celui des livreurs de la même zone. L'autonomie fourragère se situe à 79 % en moyenne ($\pm 28\%$) et l'autonomie en concentrés et déshydratés à 20 % en moyenne ($\pm 30\%$).

Tableau 2 – Description de l'échantillon des fromagers selon le niveau d'autonomie alimentaire (AA)

Quartiles	Nombre	Autonomie alimentaire	Autonomie en fourrages	Autonomie en concentrés et déshyd.	Production par chèvre (litres /chèvre)	Concentrés et déshy. par litre (g/l)	Part fourrages dans la ration
Q1 (AA-)	4	25 %	40 %	0 %	652	576	70 %
Q2-3	9	70 %	90 %	23 %	679	604	67 %
Q4 (AA+)	4	84 %	100 %	41 %	517	673	71 %
Total général	17	62 %	79 %	20 %	635	613	68 %

Quartiles	Nombre	Autonomie alimentaire	SAU (ha)	SFP (ha)	SFP caprine (ha)	% légum. /SFP	Nb chèvres	Chargement (chèvres /ha SFP caprine)
Q1 (AA-)	4	25 %	10,5	10	10	28 %	37	7,2
Q2-3	9	70 %	52,1	37,3	32,0	43 %	188	5,3
Q4 (AA+)	4	84 %	58,5	47,6	23,9	34 %	109	4,5
Total général	17	62 %	43,5	33,8	25,4	37 %	134	5,6

(Sources : Données d'appui technique 2014, GIE promotion de l'élevage Midi-Pyrénées et Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine ; traitement Institut de l'élevage)

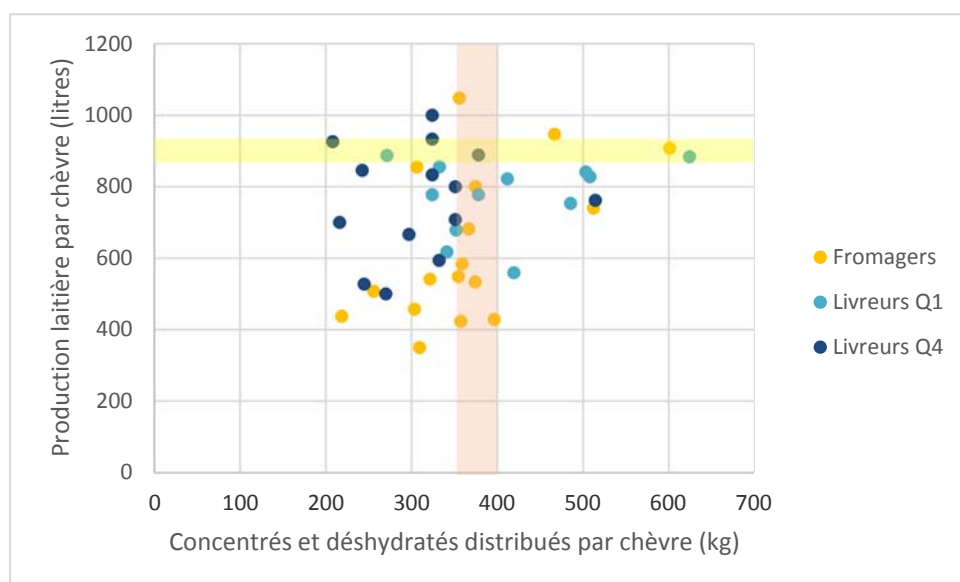
Comme pour les livreurs, les exploitations fromagères les plus autonomes (4^{ème} quartile) ont une production moyenne par chèvre nettement moins élevée (-135 litres par chèvre). A noter que parmi les élevages les moins autonomes (1^{er} quartile), certains éleveurs se sont installés avec très peu de foncier et n'ont pas les moyens de produire leurs fourrages.

Niveaux de concentrés distribués et performances laitières

Si les livreurs les plus autonomes ont un niveau de concentrés et déshydratés distribués inférieur, on note une forte variabilité au sein de l'échantillon. Ainsi, des exploitations à un niveau de production laitière par chèvre identique peuvent avoir des distributions de concentrés allant du simple au double (cf. graphique 1).

A titre d'illustration, les élevages surlignés en jaune ont une moyenne de 900 litres de lait produit par chèvre. Parmi ces élevages, les quantités de concentrés et déshydratés par chèvre varient de 200 à plus de 600 kg par chèvre. De la même manière, les élevages surlignés en rouge qui distribuent entre 350 kg et 400 kg de concentrés et déshydratés par chèvre ont une moyenne de production allant de moins de 400 litres par chèvre à plus de 1000 litres par chèvre.

Graphique 1 : Niveaux de production laitière en fonction des quantités de concentrés et déshydratés distribués par chèvre



(Sources : Données d'appui technique 2014, GIE promotion de l'élevage Midi-Pyrénées et Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine ; traitement Institut de l'élevage)

Quand autonomie rime avec économie



Une analyse des données issues du dispositif Inosys Réseaux d'élevage entre 2007 et 2013 a montré le lien entre autonomie alimentaire et rémunération de la main-d'œuvre permise par les produits, au moins pour les livreurs. La baisse de productivité par chèvre est largement compensée par l'économie des charges liées au bon niveau d'autonomie alimentaire. Les livreurs en système foin qui ont un niveau d'autonomie alimentaire global supérieur à 70 % dégagent une rémunération du travail supérieure en moyenne de 0,4 SMIC / UMO que les élevages qui ont un niveau d'autonomie alimentaire global de moins de 40 %

Pour les fromagers, il n'y a pas de corrélation entre l'autonomie alimentaire et les résultats économiques compte tenu de la valorisation importante du produit lait.

Leviers d'action dans les élevages

Après le calcul des indicateurs d'autonomie alimentaire dans la première étape de l'appui technique individuel, les éleveurs ont été invités à réfléchir avec leur technicien aux leviers à mettre en place dans leurs exploitations pour améliorer leur niveau d'autonomie alimentaire.

Tableau 3 – Principaux leviers d'action à travailler dans les élevages

	Levier n°1	Levier n°2	Total
Alimentation du troupeau	18%	10%	29%
Céréales et protéagineux	8%	12%	20%
Gestion et cohérence des surfaces	31%	4%	35%
Qualité des fourrages	35%	6%	41%
Rendement des fourrages	8%	0%	8%

(Sources : Données d'appui technique 2014, GIE promotion de l'élevage Midi-Pyrénées et Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine ; traitement Institut de l'élevage)

La majorité des leviers d'action identifiés concerne la cohérence de l'assolement, la gestion des surfaces et la qualité des fourrages distribués. L'alimentation du troupeau est également une piste de travail majeure pour 1/3 des exploitations.

Concrètement, les actions suivantes ont été proposées :

1. Assurer l'utilisation de fourrages de qualité par :

- L'achat de fourrages de qualité lorsque les terres ne permettent pas d'en faire ou que la SAU disponible est trop faible,
- L'implantation ou le renouvellement de luzerne et/ou de prairies temporaires à base de légumineuses,
- La réalisation d'une première coupe précoce (enrubannage ou ensilage) pour assurer une première coupe de qualité et maintenir la production et la qualité des coupes suivantes.

2. Améliorer le rationnement des chèvres par :

- L'autoproduction et la consommation de céréales,
- La sécurisation de la ration en augmentant sa fibrosité,
- L'optimisation du nombre de chèvres nourries dans le troupeau et la limitation du nombre de faibles productrices.

3. Améliorer la gestion et l'utilisation du pâturage en mettant en place du déprimage ou en gérant mieux les problèmes de parasitisme.

4. Mettre en place l'affouragement en vert.

À compter de 2016 et des bilans de la campagne 2015, la démarche d'appui technique individuel couplera le calcul des niveaux d'autonomie alimentaire avec le calcul du coût de production de l'atelier caprin.

À partir de leurs résultats individuels, les éleveurs seront amenés à réfléchir collectivement aux leviers mis en place et à leur optimisation.



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Janvier 2016

Référence Idele : 00 15 905 007 – Réalisation : Annette Castres

Impression : Imprimerie Centrale de Lens – 62302 LENS Cedex

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Catherine de Boissieu - Institut de l'Élevage - Tél : 05 61 75 48 30

Cécile Servin - GIE promotion de l'Élevage Midi-Pyrénées - Tél : 05 61 75 47 37

Jérémy Jost – Institut de l'Élevage/ REDCap – Tél. : 05 49 44 74 89

Les données sont issues des suivis d'appui technique individuel en élevage caprin financé par FranceAgriMer réalisés par les Chambres d'Agriculture 09, 12, 31, 46, 47, 82 et Asseldor (24). La valorisation de ces données est financée par le Ministère de l'Agriculture (Casdar).

Pour en savoir plus :

<http://idele.fr/filieres/caprin/publication/ideleSolr/recommends/lautonomie-chez-les-caprins-du-sud-ouest.html>

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a reçu l'appui financier du CASDAR et de FranceAgrimer.

